

Réponse au questionnaire du Syndicat Des Biologistes

Pensez-vous utile de renforcer les mesures excluant les investisseurs financiers du capital des laboratoires de biologie médicale privés ?

Il s'agit déjà de faire appliquer la loi sur la biologie médicale de 2013 et d'en respecter l'esprit, tel que voulu par le législateur, qui avait fixé à plus de la moitié du capital social et des droits de vote d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux la part détenue par un biologiste médical en exercice au sein de cette société.

Pensez-vous opportun d'accélérer concrètement la médicalisation de la biologie médicale et son rôle dans la prise en charge des patients ?

Il y a une réelle nécessité d'améliorer la médicalisation de la biologie médicale ; cela aura un impact sur l'attractivité de la filière, qui est en baisse, notamment chez les étudiants en médecine. Pour cela, il est nécessaire de recentrer les activités du biologiste médical : il est important de reconnaître le rôle de la démarche qualité mais il faut aussi renforcer les missions du biologiste et le partenariat clinico-biologique. Le biologiste médical ne doit pas être un prestataire de services ; il est, à part entière, un acteur du parcours de soin.

Quelle place, selon vous, doivent avoir les biologistes médicaux et leur réseau de 650 laboratoires et 4000 points d'accueil des patients dans les politiques de prévention et de dépistage ?

Ce maillage territorial est un formidable atout. Le biologiste médical doit être un partenaire privilégié des campagnes nationales de dépistage : cela concerne les infections sexuellement transmissibles (dépistage des HIV, VHB, VHC et syphilis) mais aussi la prévention de pathologies chroniques et le dépistage des cancers.

Pensez-vous utile de maintenir, voire de renforcer, un réseau de laboratoires de biologie médicale privés sur tout le territoire et de proximité pour les patients ?

Ce réseau est essentiel, puisque le biologiste est une sentinelle du système de santé : il est souvent le premier à alerter le clinicien lors d'un résultat pathologique. Il est primordial de conserver un réseau local pour créer une relation de confiance individuelle avec les médecins cliniciens. 95% des jeunes médecins (selon l'étude ISNAR IMG de 2010) considèrent ainsi qu'il est indispensable d'avoir un laboratoire de biologie médicale à moins de 30 minutes de leur cabinet, ce réseau concourant à l'attractivité des territoires.

Seriez-vous favorable à une adaptation pragmatique de la politique d'accréditation des laboratoires, quitte à la rendre moins formelle ?

Le processus d'accréditation est particulièrement contraignant. Il en est résulté une concentration extrêmement rapide des laboratoires et parfois, paradoxalement, une baisse de la qualité des examens du fait de l'augmentation des délais de rendu de résultats urgents, consécutive à la suppression des automates analyseurs d'urgence sur les laboratoires périphériques. De plus, ce processus a pu freiner les investissements et les innovations, par manque de temps et par frilosité, notamment au sein des CHU mais aussi au sein des grandes plateformes privées. Il est nécessaire d'obtenir un assouplissement recentré sur la qualité des soins et le partenariat clinico-biologique, afin de constituer une biologie médicale de proximité, innovante et d'excellence.

L'équipe d'En Marche